

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

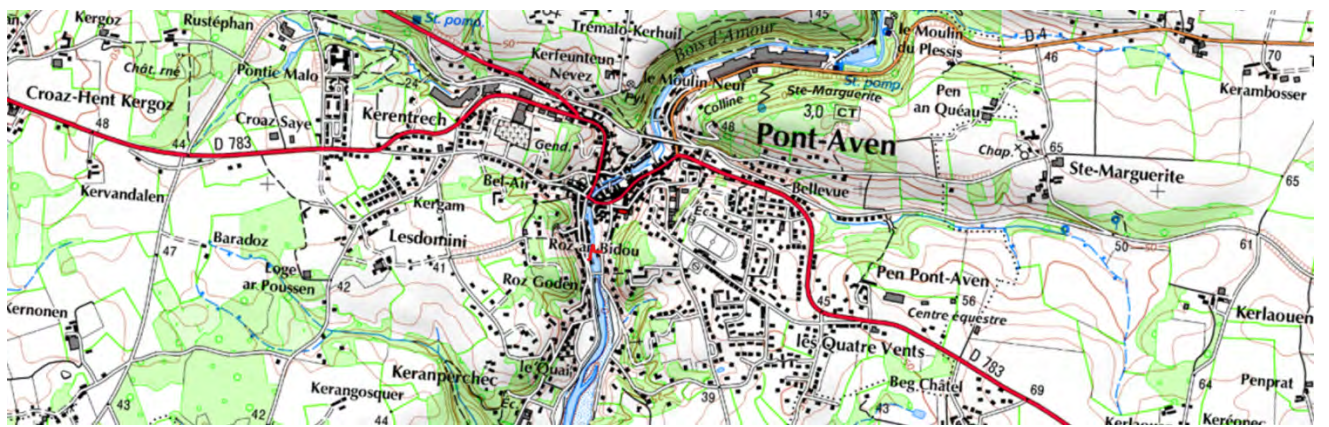
L'AVEN

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-AVEN (29930)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Digue réservoir du dernier moulin au bout du port de Pont-Aven</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le repérage n'est pas possible précisément à partir du Scan Littoral. La donnée SIG transmise par la DDTM29 propose une limite déterminée et validée suite à des investigations complémentaires (cf. page 2). Nous avons donc reproduit la limite de la DDTM à l'identique.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 29 (Mars 2017)

Rivière de Pont-Aven

Texte du décret N°2014-1608 du 26/12/2014 : « Digue déversoir du dernier moulin au bout du port de Pont-Aven »

D'après le plan de l'usine Simonou réalisé le 23/05/1890, la LSE de la DDTM29 est considérée bonne.



Extrait cadastre Napoléonien (1832)

